

Rapport final sur la révision de la programmation sportive de SIC

Approuvé par le conseil d'administration le 17 janvier 2005

Sommaire du rapport

SIC est fier d'annoncer, qu'à compter de 2006-2007, seize championnats de SIC seront disputés dans douze disciplines, ce qui permettra d'octroyer 21 bannières emblématiques de champion de SIC.

En plus des seize championnats de SIC, l'organisme national de régie du sport universitaire canadien va poursuivre sa collaboration avec l'Association royale de golf du Canada pour la tenue annuelle d'un championnat canadien des collèges et universités. Un championnat de ski de fond sera aussi présenté en collaboration avec Ski de fond Canada et l'ACSC.

Le nouveau programme de championnats de SIC va permettre aux étudiantes et aux étudiants athlètes des universités canadiennes de participer à des compétitions relevées tout en contribuant à l'amélioration des conditions qui touchent les entraîneurs, les officiels, les installations sportives et les sciences du sport au Canada.

Les divers championnats permettent autant aux femmes qu'aux hommes de participer. Ils sont de nombre égal.

Les championnats de neuf des douze disciplines seront organisés et financés selon le modèle actuel.

Les championnats de SIC au curling, au hockey sur gazon féminin et en lutte seront organisés selon un modèle de service et de financement plus flexible. Le processus de révision de la programmation sportive de SIC a permis de constater que les fédérations sportives nationales considèrent ces championnats comme composantes importantes des plans de développement de leurs disciplines et de la haute performance. L'approche de partenariat avec des organismes nationaux permet à SIC de continuer d'offrir des championnats sans avoir à assumer tous les coûts. Une solution intéressante considérant la situation financière actuelle de SIC. Les façons de faire pour la tenue des championnats réalisés selon cette approche plus flexible seront variées et adaptées aux besoins et aux capacités des organismes impliqués. Une approche qui assurera les meilleures conditions possibles de réussite. Les détails sur ces différents modèles d'organisation seront dévoilés dans les prochaines semaines.

Championnats de SIC	
Championnats réalisés selon le modèle actuel	Championnats organisés en partenariat
Championnat masculin de basketball de SIC Championnat féminin de basketball de SIC Championnat de cross-country de SIC (F et H) Championnat masculin de football de SIC Championnat masculin de hockey sur glace de SIC Championnat féminin de hockey sur glace de SIC Championnat féminin de rugby de SIC Championnat masculin de soccer de SIC Championnat féminin de soccer de SIC Championnat de natation de SIC (F et H) Championnat d'athlétisme en salle de SIC (F et H) Championnat masculin de volleyball de SIC Championnat féminin de volleyball de SIC	Championnat de curling de SIC et de l'ACSC (F et H) Championnat féminin de hockey sur gazon de SIC Championnat de lutte de SIC (F et H)
N. total de places pour les hommes : 1750 (50,3 %) N. total de places pour les femmes : 1728 (49 %)	N. total de places pour les hommes : 132 (40 %) N. total de places pour les femmes : 198 (60 %)
N. total de places pour tous les championnats de SIC : hommes 1882 (49,5 %) – femmes 1926 (50,5 %)	

Le choix définitif de sports retenus se fera à l'assemblée générale du mois de juin 2005 en tenant compte des discussions qui se poursuivent avec les fédérations nationales et la démarche d'appel qui peut être invoquée. L'approbation des membres portera exclusivement sur la reconnaissance que le processus s'est déroulé avec rigueur et selon ce qui avait été convenu.

SIC tient à remercier les dirigeants des disciplines qui ont manifesté leur intérêt, au Conseil canadien des Jeux du Canada, au Comité olympique canadien, à l'Association canadienne des entraîneurs et aux membres du comité de révision de la programmation.

Rapport complet sur la révision de la programmation sportive de SIC

Pour s'assurer que la programmation des championnats de SIC est contemporaine et pertinente pour les étudiantes et étudiants athlètes et qu'elle est viable pour les universités membres, SIC a procédé à l'examen et à la révision de sa programmation sportive du cycle 2006/07-2011/12. Dès le départ il a été convenu qu'il est possible que la nouvelle programmation soit très semblable à celle des dernières années, ou qu'encore, que l'on ajoutera ou abandonnera graduellement certaines disciplines.

Le cadre de révision du comité a été approuvé par les membres au mois de février 2004.

Ce cadre de révision autorisait le conseil d'administration à intégrer à la programmation les disciplines qui rencontraient les critères de présélection. Soixante-dix pour cent des autres places disponibles devait être attribué selon le cadre de référence et en tenant compte de l'objectif d'équilibre entre les deux sexes. Le dernier 30 % des places disponibles devait s'attribuer selon le cadre de référence et à la discrétion des membres du conseil d'administration.

Le cadre de révision autorisait le conseil d'administration à retenir une discipline moins bien classée pour permettre de demeurer dans les limites prévues, de rencontrer les objectifs sur l'équilibre entre les deux sexes, d'avoir un calendrier équilibré entre l'automne et l'hiver et de pouvoir compléter le dernier 30 %.

Des critères de présélection avaient été retenus au cadre de révision : Le nombre d'universités inscrites actuellement dans le sport et la valeur du championnat au plan de la visibilité, de la télévision, des possibilités de marketing et des retombées financières. Cinq championnats ont ainsi été présélectionnés :

1. 2. Soccer (femmes et hommes)
3. 4. Basketball (femmes et hommes)
5. 6. Hockey sur glace (femmes et hommes)
7. 8. Volleyball (femmes et hommes)
9. Football (hommes)

On a aussi utilisé des critères d'admissibilité minimums. Les nouvelles disciplines devaient démontrer qu'elles rencontraient les critères minimums avant d'être considérées dans le premier 70 % des places disponibles. Les sports déjà inscrits à la programmation de SIC n'étaient pas assujettis à cette exigence (cross-country, hockey sur gazon féminin, rugby féminin, natation et lutte.)

Un de ces critères d'admissibilité minimums, la « masse critique », exigeait qu'un nombre minimum de membres de SIC s'engage à s'inscrire à cette activité avant que l'on ajoute la discipline à la programmation, soit vingt universités de quatre associations régionales.

Le curling (F et H) et l'aviron (F et H) sont venus tout près de rencontrer cette exigence de 20 membres et seulement le rugby (H), parmi huit nouvelles disciplines, a réussi à respecter ce critère.

Le comité a ensuite demandé aux universités de répondre, par un « oui » ou un « non », si elles avaient l'intention de s'inscrire à ces sports durant le cycle 2006/07-2011/12. Nous avons constaté par la suite que la question était trop hypothétique et qu'un nombre important de conditions pouvait moduler la réponse demandée. Certains membres ne pouvaient se prononcer sans connaître la programmation de SIC, d'autres indiquaient que cela dépendait de certaines conditions impossibles à apprécier au moment où on leur demandait de répondre. On a eu droit à des « peut-être » et à des réponses qui disaient que ce serait possible si certaines disciplines de SIC étaient abandonnées. On pourrait alors leur substituer d'autres sports, etc.

Ce genre de question devra être reconsidéré lors du prochain exercice de révision de la programmation. Il faudra plutôt proposer quelque chose comme : Y-a-t-il un nombre suffisant d'équipes au niveau de l'association régionale pour organiser une ligue viable et un championnat de SIC? En conclusion, à cette phase de l'évaluation, un seul nouveau sport – rugby (H) - rencontrait les exigences pour être inclus dans le 70 % des places disponibles. Les autres disciplines candidates pouvaient donc être retenues seulement dans le dernier 30 %, à la discrétion du conseil d'administration. Les sports actuels de SIC (lutte, hockey sur gazon, athlétisme, cross-country et rugby féminin) étaient admissibles à l'enveloppe du 70 %.

Le cadre de révision prévoyait aussi quelques autres critères discriminatoires. La pondération était la suivante : classement des sports par les membres – 20 %, marketing – 14 %, niveau de la pratique sportive de la relève – 11 %, participation actuelle des universités – 11 %, bassin d'entraîneurs accrédités – 11 %, installations – 10 %, officiels – 8 %, reconnaissance de cette discipline dans le plan de développement de la fédération nationale ou provinciale – 8 % et finalement, le niveau de la pratique compétitive actuelle dans ce sport – 6 %.

Collecte de l'information et validation

Les dossiers de candidature des différentes disciplines ont été reçus au mois de juin 2004 et la validation s'est ensuite réalisée durant l'automne. Durant cette phase de validation, on a modifié légèrement certaines pondérations. Tous les intervenants ayant proposé un dossier ont été contactés pour les informer de ces changements et on leur a donné l'occasion de commenter et d'étoffer leurs plaidoyers.

Classement obtenu en utilisant les critères discriminatoires

Les intervenants qui ont présenté des dossiers peuvent recevoir, sur demande, les résultats détaillés.

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| 1. Cross-country (F et H) | 8. Lutte (F et H) |
| 2. Athlétisme (F et H) | 9. Rugby (F) |
| 3. Curling (F et H) | 10. Aviron (F et H) |
| 4. Natation (F et H) | 11. Hockey sur gazon (F) |
| 5. Baseball (H) | 12. Ringuette |
| 6. Rugby (H) | 13. Plongeon (F et H) |
| 7. Patinage artistique (F et H) | 14. Canoë- kayak (et H) |

Sélections retenues au groupe du 70 % à partir du cadre de révision

Le cross-country (F et H), classé au premier rang, a été retenu par le conseil d'administration..

L'athlétisme en salle (F et H) classé au deuxième rang, a été retenu par le conseil d'administration.

Le curling (F et H) classé au troisième rang n'a pas été retenu, car seulement 19 universités sur les 20 exigées s'étaient engagées à s'inscrire à ce sport.

La natation (F et H) classée au quatrième rang, a été retenue par le conseil d'administration.

Le baseball (H) classé au cinquième rang, n'a pas été retenu car seulement 13 universités sur les 20 exigées s'étaient engagées à s'inscrire à ce sport.

Le rugby (H), classé au sixième rang, a été délaissé en raison du déséquilibre de la participation entre les deux sexes. L'ajout de ce sport au programme aurait accru de 150 le nombre de participations masculines. Ce sport a donc été ignoré par le conseil d'administration au profit d'une autre discipline qui favoriserait la participation féminine.

Le patinage artistique (F et H) classé au septième rang, n'a pas été retenu car seulement 5 universités sur les 20 exigées s'étaient engagées à s'inscrire à ce sport.

La lutte (F et H), classée au huitième rang, a aussi été retirée, car le championnat canadien regroupe 100 lutteurs masculins et de 70 à 80 athlètes féminines. SIC s'oppose à retenir seulement des femmes quand les deux sexes participent au même championnat de SIC. Le conseil a donc ignoré cette discipline pour assurer l'équilibre de la participation entre les femmes et les hommes.

Le rugby (F), classé au neuvième rang, a été retenu pour équilibrer la participation entre les deux sexes et la programmation entre les sports d'hiver et d'automne. Il a été convenu de sensibiliser l'Union canadienne de rugby sur la situation du jeu sur gazon naturel.

Ainsi, la sélection des disciplines montre la répartition suivante des deux sexes aux championnats canadiens :

Nombre théorique de participants des deux sexes aux championnats de SIC :			Nombre réel (moyenne sur deux ans) de participants aux championnats de SIC :		
Sport	Hommes	Femmes	Sport	Hommes	Femmes
Basketball (8 équipes)	96	96	Basketball	120	93
Football (4 finalistes)	160		Football (4)	172	
Hockey	132	120	Hockey	150	117
Soccer	144	144	Soccer	125	120
Volleyball	96	96	Volleyball	115	103
Rugby		150	Rugby		148
Natation	480	480	Natation	119	144
Cross-country	217	217	Cross-country	94	101
Athlétisme	425	425	Athlétisme	172	180
Total	1750	1728	Total	1067	1006
Pourcentage	50,3 %	49,7 %	Pourcentage	51,5 %	48,5 %

Il est entendu qu'au terme de l'adoption de la nouvelle programmation que ce soit fort possible que l'on constate des changements dans la répartition des femmes et des hommes aux championnats canadiens de SIC. (le basket masculin pourrait continuer d'accueillir dix équipes, ou revenir à huit; le basket féminin pourrait de son côté augmenter le nombre d'équipes, etc.) Il est impossible de prévoir tous les scénarios. Si l'équilibre de participation entre les deux sexes est rompu au cours des prochaines années, les corrections seront apportées seulement lors du prochain cycle. Après 2011-2012.

La distribution des championnats selon les saisons

Dans le groupe du 70 % on retrouve à l'automne cinq championnats, plus deux demi-finales canadiennes au football et huit championnats sont disputés à l'hiver.

Les autres championnats de SIC

Le conseil d'administration avait été autorisé à compléter 30 % de la programmation des championnats de SIC. On lui avait aussi donné le mandat d'élaborer les stratégies qui permettraient d'apporter les changements provoqués par la nouvelle programmation.

Le conseil a dû tenir compte de la situation financière de SIC actuelle qui est plutôt précaire. Le non-renouvellement de l'entente avec un télédiffuseur national a provoqué une perte annuelle de revenus d'environ 300 000 \$ par année et les demandes d'accroissement de la subvention annuelle présentées à Sport Canada n'ont pas été reçues favorablement.

Le conseil considère qu'il est primordial que les championnats soient de haute qualité. On ne veut pas sacrifier la qualité au profit de la quantité. Les ressources humaines et financières de SIC sont taxées au maximum de leurs capacités. On a aussi reconnu que tous les championnats n'exigent pas le même niveau d'investissement de ressources humaines et financières.

On a constaté que deux sports, lutte et hockey sur gazon, avaient été exclus du groupe du 70 %. Le cadre de révision convenu confiait au conseil d'administration le mandat d'imaginer des formules de transition vers d'autres formes de championnats pour les disciplines exclues.

La lutte et le hockey sur gazon sont deux disciplines olympiques. Les programmes de SIC dans ces deux sports contribuent de façon significative à l'amélioration des conditions qui touchent les athlètes, les entraîneurs, les installations et les officiels de ce milieu. On a donc convenu de maintenir ces deux disciplines à la programmation de SIC, mais en réalisant les championnats de façon différente au plan du financement et de l'organisation. Dans le contexte de précarité financière de SIC, cette approche plus flexible fait appel à la participation financière et organisationnelle des deux fédérations sportives nationales pour aider à maintenir ces disciplines au programme. SIC pourra donc faire quelques économies tant au plan financier qu'au niveau de l'engagement de ses ressources humaines.

Les modèles de financement et d'organisation de ces championnats pourront varier d'un sport à l'autre. Ils seront élaborés en étroite concertation avec les fédérations sportives pour servir les intérêts des deux partenaires. On en connaîtra plus au cours des prochaines semaines.

Selon les ententes à convenir avec la Fédération canadienne de lutte amateur, et selon le nombre d'universités impliquées, le championnat de lutte de SIC devrait se poursuivre, dans le cadre des championnats réalisés en partenariat, jusqu'à 2011-2012. Quant au hockey sur gazon, le championnat des deux prochaines années sera présenté en partenariat. Il est possible que l'on poursuive la tenue du championnat par la suite.

Le curling a été classé au troisième rang et ainsi le conseil considère qu'on doit tenir un championnat de SIC dans ce sport. Il faudra, dans un premier temps, s'entendre avec l'Association canadienne de curling et vérifier le nombre d'universités prêtes à s'inscrire à cette discipline. Si les conditions sont rencontrées, il y aura un championnat de curling présenté en partenariat durant le cycle 2006-2007 à 2011-2012.

Mécanisme d'appel

Les appels sur le choix des sports doivent se faire selon la procédure décrite dans la Politique 90.50 de SIC. On peut consulter ce document sur le site Web de SIC – www.sportuniversitaire.ca/f/pol_proc/documents/09_90

Les groupes qui souhaitent présenter un appel doivent aviser par écrit la directrice générale de SIC de leur intention au plus le 4 février 2005. Cet avis doit expliquer les motifs, qui doivent se limiter exclusivement à la procédure suivie, et il doit contenir tous les éléments d'information et argumentaires pour justifier l'appel. La somme de 100 %, non remboursable, doit accompagner la demande d'appel.